

# *Code de Conduite des Achats Durables et Responsables*

---





## *Nos engagements en Achats Durables et Responsables*

---

Les affaires et activités des entités du Groupe BESIX (ensemble “BESIX Group”) sont régies par les lois internationales et locales et les règles traitant entre autres de la protection de l’environnement, des produits et de la sécurité humaine ainsi que du bien-être social.

Vu que les fournitures, la sous-traitance et les services sont largement compris dans ces affaires et activités, le Groupe BESIX a pour but de promouvoir continuellement des achats durables et responsables et par conséquent attend de tous ses collègues impliqués dans la chaîne d’achat (“les acheteurs”) et tous leurs sous-traitants, fournisseurs et fournisseurs de service (“les fournisseurs”) de se conformer à ce Code de Conduite des Achats Durables.

Ils prennent aussi connaissance des principes du Code de Conduite Général de BESIX Group et acceptent de s’y conformer.

Les valeurs du Groupe BESIX en matière d’excellence, de co-crédation, de respect, de passion et d’unité seront également d’application pour tous les acheteurs et fournisseurs, leur performance sera dès lors contrôlée de manière continue et évalué le fait qu’ils aient atteint les normes les plus durables et Responsables en matière d’Achat. Le respect de ce Code de Conduite des Achats est l’un de nos critères de sélection pour évaluer la situation de nos fournisseurs. La non-observation de ces règles peut mener à la fin du contrat d’achat.

## *Nos engagements en Achats Durables et Responsables*

---

De plus, le Groupe BESIX attend également de ses acheteurs et fournisseurs de contribuer effectivement à l'alignement de la chaîne d'achats de BESIX à la Déclaration Universelle de Droits de l'Homme, les 10 Principes Global Compact des Nations Unies et les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations unies (ODD) - particulièrement dans le contexte de l'ODD 12 "Consommation et production responsables", l'Accord-cadre international relatif aux normes de travail équitables, aux Conventions de l'Organisation Internationale du Travail 29 et 105 (prévention du travail forcé), 111 (prévention de la discrimination), 138 et 182 (prévention du travail des enfants), aux normes ISO 9001 et 14001 et aux règles de conduite de ISO 26000.

La sauvegarde et la promotion d'achats durables et responsables est un processus d'apprentissage et de développement à long terme. Un tel développement prendra toujours en considération l'évaluation des performances par rapport au pays ou à la région où le Groupe BESIX opère, ce qui veut dire que le Groupe BESIX aura pour objectif d'atteindre des normes plus élevées que celles qui sont d'application dans ce pays ou cette région et ceci conformément aux valeurs et normes susmentionnées.

BESIX Group sera à tout temps autorisé à évaluer, faire un audit, comparer et référencer les performances des acheteurs et/ou fournisseurs dans la mise en œuvre et la conformité avec ce Code de Conduite, faisant partie intégrante des objectifs et plan d'actions du Groupe BESIX en matière de responsabilité sociale. Les fournisseurs donneront au Groupe BESIX toutes les informations et données nécessaires à une telle évaluation, audit, comparaison et/ou références.



## *Les acheteurs de BESIX*

---

### **Impartialité**

L'acheteur fera de son mieux afin d'obtenir une relation de confiance continue avec le fournisseur, en respectant la responsabilité de l'entreprise. Il vise à assurer tout engagement mutuel, transparence et confidentialité de l'information échangée.

L'acheteur déterminera des critères de sélection appropriés et objectifs et organisera une concurrence équitable et objective en tenant compte des exigences spécifiques aux affaires et applicable au contexte des achats voulus.

L'acheteur entretiendra toute information, référence et évaluation de tout fournisseur du Groupe BESIX et partagera continuellement ces informations avec les autres acheteurs du Groupe BESIX, ceci en vue d'une sélection permanente des fournisseurs contribuant à des achats durables et responsables du Groupe BESIX.

### **Conflit d'intérêt**

L'acheteur restera impartial et suivra les principes de concurrence équitable et préviendra la corruption afin de rester indépendant dans le processus de décision et d'assurer des achats durables et responsables. L'acheteur évitera toute situation dans laquelle l'intérêt secondaire ou un conflit d'intérêt pourrait influencer sa conduite professionnelle.

## *Les acheteurs de BESIX*

---

### **Dons et hospitalité**

L'acheteur s'abstiendra et découragera les autres parties de recevoir des dons ou l'hospitalité dans tous les cas. Par hospitalité, nous entendons les repas, les événements, les divertissements, les voyages,... Des dons de petite valeur sont tolérés dans la mesure où ils font partie des coutumes nationales ou locales et sont légaux. L'acheteur évitera toute situation d'hospitalité qui pourrait être considérée comme un moyen de tergiverser dans l'objectivité du processus d'achat. En cas de doute au sujet d'un don ou hospitalité, l'acheteur en réfèrera à son line manager ou au BESIX Group Citizenship & Sustainability Officer.

### **Aspects sociaux, de sécurité, de santé et d'environnement**

L'acheteur inclura dans son processus d'achat toutes les normes pertinentes en matière d'aspects sociaux, de sécurité, de santé et d'environnement avec la même considération que les aspects économiques et financiers dès le premier contact avec le fournisseur jusqu'à l'attribution finale. L'acheteur s'efforcera de déterminer, et communiquer en temps voulu au candidat fournisseur les critères et normes susmentionnés.

L'acheteur veille à ce que le fournisseur comprenne ce qu'il collecte, l'objectif de son action, comment et pendant combien de temps ces données seront gérées. L'acheteur doit s'assurer que le fournisseur est pleinement d'accord avec ce projet.



## *Les fournisseurs du Groupe BESIX*

---

### **Normes d'emploi**

Le fournisseur se soumettra aux lois et aux règles dans tous les pays où il opère. Ceci exclut toute forme de travail illégal ou forcé, tout travail d'enfant et toute discrimination en relation avec l'emploi.

### **Intégrité et loyauté**

Le fournisseur est d'accord avec tous les principes de loyauté et d'intégrité comme fond d'une relation durable et de confiance avec le Groupe BESIX. Le fournisseur se soumettra aux lois et règles d'application en matière de concurrence loyale, prévention de corruption, d'extorsion, blanchiment d'argent ou dons. Il évitera, identifiera et révélera au Groupe BESIX toute situation présentant un conflit d'intérêt réel ou potentiel.

### **Environnement**

Le fournisseur considérera continuellement toutes les normes pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité telle que d'application dans le pays où il opère et développera des initiatives et propositions favorables à l'environnement dans toutes leurs propositions et ensuite dans l'exécution de tout contrat d'achat attribué, ainsi qu'un système de partage et d'utilisation collective des équipements.

Le fournisseur minimisera de manière continue les nuisances à la nature et à la communauté locale, l'utilisation d'énergie et d'eau et la production de déchets. Dans le respect de l'économie circulaire, il doit mener une vision à long terme, il fera en sorte de fournir des solutions de recyclage pour toute

## Les fournisseurs du Groupe BESIX

---

sorte de déchets produits à toutes les étapes de l'exécution de tout contrat d'achat attribué. Il identifiera les opportunités d'optimisation du cycle de vie des achats.

L'utilisation de substances toxiques sera réduite autant que possible tandis que leur manipulation en toute sécurité sera assurée.

### **Santé & sécurité**

Le fournisseur assurera à tous ses employés, travailleurs et sous-traitants s'il y en a, acceptés par le Groupe BESIX ainsi que tout autre employé, travailleur ou tiers impliqué, directement ou indirectement, un environnement de travail sûr et sain dans le cadre de l'exécution de tout contrat d'achat attribué.

Le fournisseur développera des actions proactives afin d'améliorer les conditions de santé et de sécurité de ses travailleurs à toute étape de l'offre et de l'exécution de tout contrat d'achat attribué.

Toute situation présentant un risque au niveau de la santé et de la sécurité sera immédiatement révélé au Groupe BESIX et des mesures d'atténuation seront prises sans délais par le fournisseur.

### **Produits, équipements & services**

Le fournisseur étudiera les critères les plus élevés en matière d'environnement, de santé et de sécurité dans la production et la chaîne de réalisation de produits, équipements, services et ressources impliqués dans son offre et l'exécution de tout contrat d'achat attribué et il n'utilisera que des produits, équipements et services conformes.

Vu que les normes CE incluent diverses obligations relatives à la sécurité et l'environnement, les produits et équipements achetés seront conformes à de tels normes, ceci est également d'application pour des achats destinés à des pays ne faisant pas partie de l'Union Européenne.

Le fournisseur travaillera à l'amélioration continue de ses produits, équipements et services afin d'atteindre les plus hautes normes de durabilité et de responsabilité.

### **Confidentialité**

Le fournisseur respectera un devoir de confidentialité strict par rapport à l'information reçue du Groupe BESIX et s'abstiendra d'utiliser cette information pour tout autre but que leur offre au Groupe BESIX et l'exécution de tout contrat d'achat attribué.

**Le fournisseur et l'acheteur sont automatiquement engagés par ce Code de Conduite quand ils entrent en relation commerciale, de l'offre à l'exécution de tout contrat d'achat attribué.**

**L'observation de ce Code de Conduite peut faire l'objet d'un audit de la part du Groupe BESIX à tout moment, où l'acheteur et le fournisseur participeront entièrement et de manière transparente.**